



# Commune de Pierrerue

BULLETIN OFFICIEL D'INFORMATION

MARS 2022



## LE MOT DU MAIRE

Chers habitants de Pierrerue,

Le résultat des élections municipales, dont le but était de remplacer les quatre conseillers démissionnaires, est venu clôturer une campagne agitée.

La confiance que la population a placée dans la majorité, notamment avec l'élection de deux nouveaux conseillers compétents dans des domaines importants pour l'avenir immédiat de notre commune, conforte notre détermination à poursuivre l'application du programme dont les habitants nous ont majoritairement confié l'exécution en 2020.

Nous comptons sur la bonne volonté des élus de l'opposition qui, nous l'espérons, sauront appliquer les préceptes du « bien-vivre ensemble » prônés lors de leur campagne, en mettant leurs compétences au service de la communauté de façon à aider l'équipe en place à réaliser des actions pour le bien de tous.

Nous tenons à saluer les performances des trois listes présentes lors de ces élections : la liste **Pierrerue 2020** de la majorité municipale, la liste **Ensemble pour Pierrerue** de l'opposition, ainsi que celle de **Nouveau Souffle**, un nouvel acteur de la vie politique de notre commune, que nous saluons pour son implication.

Mais c'est avant tout les habitants de Pierrerue que nous tenons à remercier pour leur soutien et leur participation massive !

## MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERRERUE

### Anciens élus :

Didier DERUPTY – Maire  
Agnès GUERRINI – 1re Adjointe  
Kévin ROLANDO – 2e Adjoint  
Michel PIGAGLIO – 3e Adjoint  
Hervé DAUBET – Conseiller  
Florian JEAN – Conseiller  
Fabienne MILLET – Conseillère

### STATION D'ÉPURATION

Ce projet capital, dont la mise en place complexe a pris plusieurs années, touche à sa fin. Le traitement des eaux usées a d'ores et déjà été basculé sur la nouvelle station.

### FIN DES TRAVAUX DU BISTROT

Les travaux de renforcement du plafond du Bistrot sont terminés et toute l'équipe de Cocotte se fait une joie de pouvoir de nouveau vous accueillir dans son établissement !

### TABLETTES TACTILES POUR L'ÉCOLE

La municipalité a fait l'acquisition de 10 tablettes tactiles destinées aux élèves de l'école de Pierrerie.

### CALENDRIER DES ANIMATIONS

Le calendrier des animations pour l'année 2022 a été établi avec le concours des associations locales. Vous pourrez le retrouver sur la page Facebook de la mairie de Pierrerie, ainsi que le site de la commune ([www.pierrerie04.fr](http://www.pierrerie04.fr)).

### CONSULTATION CITOYENNE

La municipalité met en place une consultation citoyenne sur le marché de Pierrerie. Elle se présente sous la forme d'un questionnaire auquel vous pourrez répondre soit sur papier, soit directement par Internet. Nous comptons sur votre participation !

### ÉTAT CIVIL

**Naissance :** Tilia GENEUVRE.

**Décès :** Mme. Elisabeth CHEVILLOT (veuve BUGNARD) le 24/01/2022, M. Alain SEMIDEI le 30/01/2022, M. Gérard PIERI le 10/02/2022. Signalons également la disparition de M. Bernard ROCHETTE, maire de Pierrerie de 2001 à 2008 et vice président de la communauté de communes.

### Nouveaux élus :

Éric JEAN – Conseiller  
Fabian JEAN-RIVIAL – Conseiller  
Thomas LEBRETON – Conseiller  
Mathieu RICHARD – Conseiller

### SENSIBILISATION AU DON DU SANG À L'ÉCOLE

Jeudi 17 mars, l'association des Donneurs de Sang, accompagnée du président de l'Union Nationale des Donneurs de Sang, est intervenue à l'école de Pierrerie afin de sensibiliser les « grands » sur l'importance du don du sang. À l'issue de cette intervention très constructive, des bandes dessinées et des peluches de la mascotte de l'UNDS ont été remises aux enfants.

### ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

En cette année 2022 décidément riche en élections, les citoyens de Pierrerie seront de nouveau appelés à voter les dimanches 10 et 24 avril afin d'élire le nouveau Président de la République.

### CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Le printemps revient, et avec lui, les chenilles processionnaires. Ces insectes font leurs nids dans les résineux (en particulier les pins), qu'ils quittent lors de cette période pour former de longues processions avant de finalement s'enterrer dans le sol. Ces chenilles, capables de projeter leurs épines urticantes à plusieurs mètres, sont particulièrement dangereuses, tant pour les êtres humains que pour les animaux de compagnie (notamment les chiens, qui peuvent les ingérer). Faites preuve de la plus grande prudence lors de vos promenades à proximité de pins ou autres résineux !